

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Finances »

Séance du 14 juin 2010
Séance du 31 mai 2010

3i Budget principal – occupation du domaine public - tarifs - garages et concessions - autos - 2 roues.

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, M.MACHU, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER
Mme BASMAISON
Mme M'BAYE-DIAO
M SEGUIN
Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN
Pouvoir à : M. MONTES
Pouvoir à : M. BOUHLAMANE
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS
M. NACHITE
Mme RIFFAULT
M. VARLET
M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Actuellement, les garagistes et concessionnaires autos, utilitaires, deux roues, implantés sur le territoire de la ville de Creil, utilisent gratuitement le domaine public, pour l'exposition de leurs véhicules.

Afin de ne pas créer des différences entre les utilisateurs du domaine public, il convient de faire payer, à ces garagistes et concessionnaires, une redevance forfaitaire annuelle par véhicule. Le montant de cette redevance sera reversé à la ville pour l'année. Les modalités d'occupation du domaine public seront précisées dans l'arrêté municipal.

Il vous est proposé de fixer la redevance due par les concessionnaires et les garagistes pour occupation du domaine public à 300 euros par an et par véhicule (autos, utilitaires) exposé sur le domaine public, et à 100 euros pour les deux roues, par an et par engin.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 31 mai 2010,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : de fixer la redevance forfaitaire annuelle due par les concessionnaires et les garagistes à 300 euros par an et par autos, utilitaires...

Article 2 : de fixer la redevance forfaitaire annuelle due par les concessionnaires et les garagistes à 100 euros par an et deux roues.

Article 3 : d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 JUIN 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le ~~16.06.10~~ 16.06.10 Signature Le Maire.

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE